

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°032-2020/AN
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'AMENDEMENT A L'ACCORD-CADRE PORTANT
CREATION DE L'ALLIANCE SOLAIRE INTERNATIONALE
(ASI) ADOPTE LE 03 OCTOBRE 2018 A NEW DELHI EN
REPUBLIQUE DE L'INDE

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 24 août 2020
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'amendement à l'Accord-cadre portant création de l'Alliance solaire internationale (ASI), adopté le 03 octobre 2018 à New Delhi en république de l'Inde.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 24 août 2020

Le Secrétaire de séance


N'Goumion Bernard SOME

Le Président


Alassane Bala SAKANDE

